



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE – ARRONDISSEMENT DE TOURS

Mairie de NEUILLÉ-PONT-PIERRE

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2016

**Nombre de conseillers en exercice :  
19  
Date de la convocation : 23 Février  
2016**

**ORDRE DU JOUR :**

- ❖ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL (2 FEVRIER 2016)**
- ❖ **PRESENTATION ETUDE ECONOMIE D'ENERGIE FAIT PAR ENERGIO**
- ❖ **COMPTES DE GESTION 2015 PRESENTES PAR LE TRESORIER**
- ❖ **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET COMMUNAL**
- ❖ **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET EAU**
- ❖ **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT**
- ❖ **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET MARPA**
- ❖ **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016**
- ❖ **DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VC 10 DE CHAUFOURNAIS AUX MARINERIES**
- ❖ **CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES AU DECLASSEMENT DE LA VC 10 PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**
- ❖ **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE**
  
- ❖ **RAPPORT DES COMMISSIONS**
- ❖ **INFORMATIONS DIVERSES**
- ❖ **QUESTIONS DIVERSES**
- ❖ **DÉTERMINATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

- ❖ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRECEDENTE RÉUNION DE CONSEIL (2 Février 2016)**

Le Procès-verbal de la réunion du 2 février 2016 est adopté, à l'unanimité.

- ❖ **PRESENTATION ETUDE ECONOMIE D'ENERGIE FAIT PAR ENERGIO**

L'entreprise ENERGIO a réalisé pour la commune de NEUILLE-PONT-PIERRE une étude énergétique sur les bâtiments communaux financée par le PAYS LOIRE NATURE.

A ce titre Monsieur DOSSEVI est intervenu en début de séance, afin de présenter cette étude à l'ensemble du Conseil Municipal.

## ❖ N°2016\_014 COMPTES DE GESTION 2015 PRESENTES PAR LE TRESORIER

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait **présenter** le budget de l'année 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après **s'être assuré** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **vote à l'unanimité les Comptes de Gestion 2015 présentés par le Trésorier.**

## ❖ N°2016\_015 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET COMMUNAL

Les Comptes Administratifs de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre pour l'exercice 2015 ont été arrêtés le 31 décembre 2015. Le compte administratif du budget communal est présenté selon la nomenclature M14.

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

BUDGET COMMUNAL			
section de fonctionnement		section d'investissement	
	Réalisé		Réalisé
Dépenses	1 305 097,96	Dépenses	464 658,70
Recettes	1 491 058,61	Recettes	697 769,08
Résultat de l'exercice	<b>185 960,65</b>	Résultat de l'exercice	<b>233 110,38</b>
Excédent reporté (2014) 002	0,00	Résultat reporté (2014) 001	-204 373,48
<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2015</b>	<b>185 960,65</b>	<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2015</b>	<b>28 736,90</b>

Restes à réaliser du compte administratif 2015 reportés au budget 2016 :

dépenses : 115 532,00 € recettes : 0,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, hors la présence de M. Michel JOLLIVET, Maire, sous la présidence de Mme Josette COUTY, **approuve à l'unanimité**, le compte administratif 2015 du budget de la Commune.

## ❖ N°2016\_016 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET EAU

Les Comptes Administratifs de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre pour l'exercice 2015 ont été arrêtés le 31 décembre 2015. Le compte administratif du budget EAU est présenté selon la nomenclature M49.

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

<b>BUDGET EAU</b>			
<b>section de fonctionnement</b>		<b>section d'investissement</b>	
	<b>Réalisé</b>		<b>Réalisé</b>
<b>Dépenses</b>	87 330,34	Dépenses	96 511,29
<b>Recettes</b>	125 855,98	Recettes	350 114,77
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>38 525,64</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>253 603,48</b>
Excédent reporté (2014) 002	0,00	Excédent reporté (2014) 001	324 565,25
<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2015</b>	<b>38 525,64</b>	<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2015</b>	<b>578 168,73</b>

Restes à réaliser du compte administratif 2015 reportés au budget 2016 :  
dépenses : 64 797,16 € recettes : 0,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, hors la présence de M. Michel JOLLIVET , Maire, sous la présidence de Mme Josette COUTY, **approuve à l'unanimité**, le compte administratif 2015 du budget EAU de la Commune.

#### ❖ N°2016\_017 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT

Les Comptes Administratifs de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre pour l'exercice 2015 ont été arrêtés le 31 décembre 2015. Le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT est présenté selon la nomenclature M49. Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>			
<b>section de fonctionnement</b>		<b>section d'investissement</b>	
	<b>Réalisé</b>		<b>Réalisé</b>
<b>Dépenses</b>	151 383,64	Dépenses	77 154,27
<b>Recettes</b>	104 377,20	Recettes	198 481,23
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-47 006,44</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>121 326,96</b>
Excédent reporté (2014) 002	44 467,07	Excédent reporté (2014) 001	-56 378,27
<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2015</b>	<b>-2 539,37</b>	<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2015</b>	<b>64 948,69</b>

Restes à réaliser du compte administratif 2015 reportés au budget 2016 :  
dépenses : 0,00 € recettes : 0,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, hors la présence de M. Michel JOLLIVET , Maire, sous la présidence de Mme Josette COUTY, **approuve à l'unanimité**, le compte administratif 2015 du budget ASSAINISSEMENT de la Commune.

## ❖ N°2016\_018 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET MARPA

Les Comptes Administratifs de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre pour l'exercice 2015 ont été arrêtés le 31 décembre 2015. Le compte administratif du budget MARPA est présenté selon la nomenclature M22.

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

<b>BUDGET MARPA</b>			
<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
	<b>Réalisé 2015</b>		<b>Réalisé 2015</b>
<b>Dépenses</b>	331 577,71	Dépenses	55 779,60
<b>Recettes</b>	348 663,98	Recettes	58 295,02
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>17 086,27</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 515,42</b>
Excédent reporté (2014)	22 775,86	Déficit reporté (2014)	-1 376,45
<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2015</b>	<b>39 862,13</b>	<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2015</b>	<b>1 138,97</b>

Vu le Code

Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, hors la présence de M. Michel JOLLIVET, Maire, sous la présidence de Mme Josette COUTY, **approuve à l'unanimité**, le compte administratif 2015 du budget MARPA de la Commune.

## ❖ N°2016\_019 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016

Un courrier a été envoyé aux associations au mois de janvier, où il leur était demandé de fournir leur compte de résultat 2015, leur budget 2016, leurs projets 2016 et leurs comptes de trésorerie.

Au vu de la lecture de ces documents,

La commission économie et finances, réunie en séance du 22 février 2016, présente les propositions de subventions à allouer aux associations pour l'année 2016 :

		PROPOSITIONS COMMISSION FINANCES DU 22/02/2016	VOTE
1	COMITE DES FETES	4 300	4 300
2	JEUNESSE SPORTIVE NPP	2 000	2 000
3	LA GATINE DES LACETS - NPP	100	100
4	US NEUILLE /SEMBLANCAY FOOTBALL	1 700	1 700
5	TENNIS CLUB NPP	0	0
6	AIP ET FOIRE AUX FROMAGES	8 000	8 000
7	OGEC ECOLE STE JEANNE D ARC CANTINE	0	0
8	ASS. CANTINE/GARDERIE J. PREVERT	8 000	8 000
9	ALSH - BAMBINS DE PREVERT 10000 € ont déjà été voté le 12/01/2016	5 000	5 000
10	COOPERATIVE ECOLE J. PREVERT - PRIMAIRE	750	750
11	COOPERATIVE ECOLE J. PREVERT - MATERNELLE	400	400
12	LYRE DE BEAUMONT LA RONCE - STE DE MUSIQUE	400	400
13	CLUB DES AMIS RETRAITES	100	100
14	SYNDICAT PARA-GRÊLE	0	0
15	AMICALE DES POMPIERS /SECT JEUNESSES	250	250
16	VELO SPORT NPP	500	500
17	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	1 000	1 000
18	BANQUE ALIMENTAIRE / NEUILLE-NEUVY	300	300
19	ASS. SPORTIVE DU COLLEGE	0	0
20	JEUNES RURAUX DE BUEIL	200	200
21	MAISON FAMILIALE RURALE DU LOCHOIS - LOCHES	50	50
22	STE DES LABOUREURS - FETES DE L'AMITIE	0	0
23	CLASSE VERTE ECOLE ST JEANNE D'ARC	3000	3000
24	SOCIETE HIPPIQUE	1000	1000
25	DES GAZELLES ET DES AILES	0	0
26	ECOLE DE MUSIQUE	0	0
27	ASSOCIATION AUTO CROSS CLUB	0	0
28	ARTS DANSE	0	0
29	APE ECOLE JACQUES PREVERT	0	0
30	APEL ECOLE ST JEANNE D'ARC	0	0
31	CE CONCOURS NATIONALE RESISTANCE ET DEPORTATION	0	0
32	PROTECTION CIVILE D'INDRE-ET-LOIRE	0	0
33	PREVENTION ROUTIERE	0	0
34	AFN ANCIENS COMBATTANTS	0	0
35	CHAMBRE DES METIERS	0	0
36	S'PÈRE	0	0
37	ZEN POKER 37	0	150
38	APADVOR	0	0
39	AAFP 37	0	0
40	COLLEGE JOACHIM DU BELLAY CHÂTEAU-LA- VALLIERE		30
	<b>TOTAL</b>	<b>37 050</b>	<b>37 230</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide **à l'unanimité**  
- **L'ATTRIBUTION** de subventions sur le budget 2016 selon la liste ci-dessus.

#### ❖ **N°2016\_020 DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VC 10 DE CHAUFOURNAIS AUX MARINERIES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°2015\_0906\_02 du 9 juin 2015, une enquête publique a été demandée pour le déclassement d'une partie de la voirie communale VC n°10 de Chauffournais aux Marineries.

Une enquête publique préalable à ce déclassement a été effectuée du **4 au 18 janvier 2016**.

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **DECIDE** le nouveau classement de la voirie communale,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces se rapportant à ce sujet.

#### ❖ **N°2016\_021 CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES AU DECLASSEMENT DE LA VC 10 PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire expose que par délibération N°2015\_0906\_02 du 9 juin 2015, une enquête publique a été demandée pour le déclassement d'une partie de la voirie communale VC n°10 de Chauffournais aux Marineries par la Communauté de Communes.

Une enquête publique préalable à ce déclassement a été effectuée du **4 au 18 janvier 2016** et génère des frais liés à :

- Publicité
  - Indemnité du commissaire enquêteur
- Le montant est estimé à 2 500€ et sera réajusté en fonction des factures réelles payées par la commune de NEUILLE-PONT-PIERRE.

Il convient donc de signer avec la Communauté de Communes Gâtine et Choisses une convention mentionnant les différentes obligations de chacune des parties.

Vous trouverez en pièce jointe ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Gâtine et Choisses pour le paiement des frais liés à l'enquête publique concernant le déclassement de la VC 10.

#### ❖ **N°2016\_022 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi **d'Adjoint Administratif Territorial 1<sup>ère</sup> classe** pour assurer les missions d'agent administratif au sein du service administratif de la mairie.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après proposition du Comité Technique de procéder à l'avancement de grade d'un agent qui remplit les conditions requises au grade d' **d'Adjoint Administratif Territorial 1<sup>ère</sup> classe**, il convient de créer les emplois correspondants.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

#### **DECIDE**

- la suppression, à compter du **01/04/2016**, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe,
  
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet **d'Adjoint Administratif Territorial 1<sup>ère</sup> classe**,

#### **PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget 2016.

#### **Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du 12 Janvier 2016 :**

*Etat des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations de l'article 2122-22 du CGCT accordées par délibérations du 12 janvier 2016 :*

#### **Contrat signé :**

Après consultation auprès de plusieurs entreprises, Monsieur le Maire décide :

- de signer le contrat relatif au nettoyage des locaux municipaux avec l'entreprise désignée ci-dessous et pour le montant indiqué :

<b>Intitulé</b>	<b>Nom de l'entreprise attributaire</b>	<b>Montant HT/an</b>
Nettoyage des locaux municipaux	<b><u>TECH'NET</u></b> ZA N°1 Le Papillon 180 Rue Emile Dewoitine 37210 PARCAY-MESLAY	<b>6 939,00</b>

- dit que les crédits correspondant sont inscrits au budget communal 2016.

#### **RAPPORT DES COMMISSIONS**

- Commission finances / ALSH du 10/02/2016 : plusieurs emplois du temps vont être proposés aux enseignants afin d'alléger le coût financier des TAP tout en gardant une qualité pédagogique des activités à présenter aux enfants.
- Commission Appel d'Offres (MSP) du 18/02/2016 : une analyse des offres a été effectuée par le maître d'œuvre concernant la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, un certain nombre de questionnements ont trouvé réponse auprès des entreprises et la réunion de la CAO du 8 mars 2016 désignera les entreprises retenues et les choix définitifs seront entérinés lors du conseil municipal du 22/03/2016.
- Commission finances du 22/02/2016 : une consultation a été lancée pour le nettoyage des locaux municipaux, une entreprise a été retenue (évoqué dans la décision du maire ci-dessus).

#### ❖ INFORMATIONS DIVERSES

- Commission environnement de la Communauté de Communes : la commission propose une remise en état des chemins ruraux (balisage des sentiers, retraçage des chemins...) sur chaque commune en demandant une participation en fonction du mètre linéaire de chemins de chacune d'elle.
- Compteur LINKY : la commune propose une réunion publique afin d'informer la population sur les installations de ces nouveaux compteurs.
- Repas des anciens : le 9 avril 2016, 175 invitations seront envoyées pour une réponse le 24/03/2016.
- Repas au profit des Bambins de Prévert : environ 80 personnes étaient présentes lors de la soirée organisée pour l'association les bambins de Prévert.
- Terrain gens du voyage : les conjoints Brossillon/Bourcier seraient éventuellement vendeurs des terrains à côté du futur terrain de l'aire d'accueil des gens du voyage ce qui permettrait un aménagement de stationnement pour l'hippodrome et le terrain de foot. L'aménagement de la Communauté de Communes se chiffre à 999 000 TTC estimatif avec début des travaux prévus pour 2016.

#### ❖ QUESTIONS DIVERSES

- Muriel SABAROTS demande ce que l'on peut faire au niveau du Chemin de la Garancerie ?  
L'entretien des chemins ruraux sont à la charge des riverains qui les utilisent. La commune met ou mettra à disposition des riverains des matériaux en bout de chemin afin de remblayer les chemins âbimés.
- Problème de plaque de verglas par l'eau qui stagne Route de Pernay.

#### ❖ DÉTERMINATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 22 Mars 2016 à 20h

Le Mardi 5 Avril 2016 à 20h

*Fin de séance 23h00*